

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 décembre 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 15 décembre 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Nigéria en octobre 2011 (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, après consultation avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) U. Joy Ogbu



**Annexe à la lettre datée du 15 décembre 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Nigéria auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Projet d'évaluation des travaux du Conseil de sécurité
sous la présidence du Nigéria en octobre 2011**

Introduction

En octobre 2011, sous la présidence du Nigéria, le Conseil de sécurité a adopté huit résolutions et deux déclarations du Président et fait cinq déclarations à la presse. Il a aussi adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale pour la période allant du 1^{er} août au 31 juillet 2011. Il a tenu une séance privée avec le Président de la Cour internationale de Justice et deux débats thématiques sur la réforme du secteur de la sécurité et sur les femmes et la paix et la sécurité. Il a aussi entendu un exposé consacré à la piraterie dans le golfe de Guinée.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 20 octobre 2011, les membres du Conseil de sécurité, réunis en consultations plénières, ont entendu un exposé de la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, l'Ambassadrice Maria Luiza Ribeiro Viotti, qui a déclaré qu'en dépit de l'évolution positive de la situation en Côte d'Ivoire, toute modification apportée au régime de sanctions au stade actuel serait prématurée, compte tenu de la précarité de la situation et de la présence insuffisante de l'État dans plusieurs régions du pays. Les membres du Conseil ont exprimé des opinions similaires.

République démocratique du Congo

Le 17 octobre 2011, les membres du Conseil ont entendu un exposé par visioconférence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, Roger Meece, dans le cadre de consultations privées sur les préparatifs des élections présidentielle et législatives et les conditions de sécurité dans le pays.

M. Meece a tenu le Conseil informé des efforts entrepris par la Commission électorale nationale indépendante et la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour promouvoir le dialogue entre les partis politiques au moyen du mécanisme destiné à résoudre les différends électoraux. Il a indiqué que les partis politiques avaient été priés de signer le code de conduite électorale pour assurer que l'élection se déroule dans le calme.

Les membres du Conseil ont lancé un appel à tous les partis politiques en République démocratique du Congo, en particulier le parti de l'opposition, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), pour qu'ils signent sans attendre le code de conduite électorale.

Dans une déclaration qu'il a faite à la presse à l'issue de la séance, le Conseil a réitéré son appel en faveur de la tenue d'élections crédibles et pacifiques, responsabilité qui incombe au premier chef au Gouvernement congolais. Il a demandé à la MONUSCO de continuer à prêter son concours à la Commission électorale nationale indépendante pour la conduite de la prochaine élection.

Libéria

Le 17 octobre 2011, dans le cadre de consultations privées, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, M^{me} Margrethe Løj, a présenté un exposé par visioconférence sur la situation dans ce pays après la conclusion du premier tour de l'élection présidentielle. Rappelant que les enjeux seraient plus importants lors du second tour, elle a invité la communauté internationale à poursuivre sa concertation avec les partis, en particulier avec le principal parti d'opposition, le Congrès pour le changement démocratique, en vue de régler toutes les questions en suspens concernant l'élection. Elle a proposé que des observateurs internationaux soient présents en plus grand nombre pour le deuxième tour et qu'ils demeurent sur place durant toute l'opération de décompte des voix afin de donner davantage de crédibilité au processus.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien au processus électoral au Libéria. Ils ont invité les parties à faire preuve de retenue et les ont exhortées à éviter de se livrer à la provocation ou de faire des déclarations incendiaires qui risquent de susciter des troubles civils.

Dans une déclaration qu'il a faite à la presse le 26 octobre 2011, le Conseil a félicité le peuple libérien de la conclusion du premier tour des élections présidentielle et législatives et exprimé l'espoir que le second tour se déroule dans le calme. Il a souligné qu'il importait que les élections soient pacifiques, crédibles et transparentes.

Libye

Lors de consultations plénières tenues le 13 octobre 2011, les membres du Conseil ont entendu un exposé par visioconférence du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye, Ian Martin, qui a indiqué que la situation dans le pays demeure précaire bien que le Conseil national de transition ait pris le contrôle de la quasi-totalité du pays. Il a déclaré que la démobilisation rapide des civils armés, compte tenu de la prolifération des armes dans l'ensemble du pays, en particulier à Tripoli, demeure une tâche d'une importance critique tant pour le Conseil national de transition que pour la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). M. Martin a aussi souligné que le Conseil national de transition s'employait activement à remédier aux carences en matière de sécurité et qu'il s'apprêtait à former un Conseil suprême de sécurité qui serait chargé du maintien de la sécurité dans le pays.

Les membres du Conseil ont lancé un appel en faveur de la réconciliation nationale et de l'unité et ont recommandé la mise en place d'un processus politique sans exclusive. Ils ont déploré la prolifération des armes en Libye, qui continue de mettre en danger la stabilité dans le pays et la sous-région. Ils ont souligné que la démobilisation devait rester une tâche prioritaire pour le Conseil national de transition.

Lors de consultations plénières tenues le 21 octobre 2011, les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur la levée de l'interdiction de survol de la Libye, en considération de l'évolution récente de la situation dans le pays.

Le 26 octobre 2011, les membres du Conseil ont à nouveau entendu un exposé de M. Martin, qui a déclaré que les meurtres de Mouammar et de Motassim Kadhafi avaient été commis dans des circonstances qui devaient faire l'objet d'une enquête et que d'autres informations faisaient état d'exécutions extrajudiciaires commises par les deux camps lors de la bataille finale pour Syrte. Il a accueilli avec satisfaction l'annonce selon laquelle le Conseil national de transition envisageait d'ouvrir une enquête à ce sujet et a souligné que cela relevait de la compétence de la Commission d'enquête internationale indépendante mandatée par le Conseil des droits de l'homme.

M. Martin a fait observer que la circulation d'armes aux frontières était un sujet de préoccupation pour les pays voisins de la Libye et a ajouté que la migration de travailleurs depuis la Libye et les mouvements d'éléments armés fidèles à l'ancien régime avaient de graves répercussions dans la région. Il a déclaré que l'ONU entendait soutenir l'action entreprise par l'Union africaine et les pays voisins de la Libye pour lutter contre ce problème.

Lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont invité le Conseil national de transition à prendre rapidement des mesures en vue de former un gouvernement provisoire sans exclusive et à veiller à ce que celui-ci respecte le calendrier fixé pour la transition. Ils ont engagé les Libyens à cultiver l'esprit de la réconciliation et à s'abstenir de mener des représailles. Ils ont recommandé la levée de l'interdiction de survol, en faisant observer que les conditions qui avaient conduit à l'imposer n'existaient plus, et ont souligné que l'ONU devrait jouer un rôle important dans les processus de transition et de reconstruction de la Libye.

Le 27 octobre 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2016 (2011), qui suspend les dispositions de la résolution 1973 (2011) concernant la protection des civils et l'interdiction de tous les vols dans l'espace aérien libyen à compter du 31 octobre 2011, à 23 h 59 (heure locale). Le 31 octobre 2011, il a adopté à l'unanimité la résolution 2017 (2011), dans laquelle il a engagé les autorités libyennes à prendre toutes les mesures voulues pour empêcher la prolifération de tous types d'armes et de matériel connexe, en particulier de missiles sol-air portables, assurer leur bonne garde, et honorer les obligations qui incombent à la Libye en vertu du droit international en matière de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. Il a également engagé les autorités libyennes à continuer de coopérer étroitement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, en vue de la destruction de leurs stocks d'armes chimiques.

Le Conseil a aussi prié le Comité créé par la résolution 1970 (2011), aidé de son groupe d'experts, agissant en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, ainsi que d'autres organismes compétents des Nations Unies, dont l'Organisation de l'aviation civile internationale, de lui soumettre un rapport sur les moyens de contrer la menace posée par la prolifération des armes.

Soudan et Soudan du Sud

Le 6 octobre 2011, le nouveau Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, a rendu compte au Conseil de la situation à Abyei. Il a indiqué que les parties à l'accord du 20 juin n'avaient pas accompli de

progrès sensibles concernant le retrait de leurs forces armées d'Abyei, comme ils s'y étaient engagés.

Il a souligné qu'il fallait mettre en place une administration cohérente dans la région frontalière, sachant que lors de leur migration saisonnière, les Misseriya traverseraient la frontière pour la première fois. Il a par conséquent demandé au Conseil d'autoriser l'envoi d'un appui à la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) en vue de la création d'un mécanisme de surveillance des frontières, ainsi que l'a recommandé le Secrétaire général. Il l'a en outre instamment prié d'inviter les parties à retirer leurs forces d'Abyei pour permettre le retour des déplacés internes et la migration des populations nomades en toute sécurité.

Lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont adressé un appel aux parties pour qu'elles honorent les engagements énoncés dans l'accord conclu le 20 juin, concernant notamment le redéploiement de leurs forces. Ils se sont dits prêts à envisager de confier de nouvelles tâches à la FISNUA. Ils ont fait observer que l'administration douanière à Abyei était un des points encore non réglés de l'Accord de paix global et ont invité les parties à réaffirmer leur attachement à cet accord et à régler les questions en suspens.

Les membres du Conseil, réunis en consultations privées le 11 octobre 2011, ont à nouveau entendu un exposé de M. Ladsous, qui les a tenus au fait de certaines questions non encore réglées, notamment le retrait des forces armées soudanaises et de l'Armée populaire de libération du Soudan, et la relation entre les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud concernant Abyei. Il a déclaré que l'administration d'Abyei revêtait une importance critique pour assurer la stabilité et la sécurité dans la région, et que la réalisation de progrès dépendait de la solution qui serait apportée aux problèmes liés à la sécurité aux frontières, aux revenus pétroliers et à la mise en place d'un mécanisme conjoint pour les questions politiques.

Dans une déclaration qu'il a faite à la presse le 11 octobre 2011, le Conseil a condamné l'attaque lancée contre des soldats de la paix de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), qui a causé la mort de deux soldats et d'un conseiller de police et grièvement blessé six autres personnes.

Le 25 octobre 2011, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a rendu compte de la situation au Darfour et a souligné les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour et l'accord conclu entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité. Il a pris acte du large soutien exprimé en faveur de ces initiatives par la société civile, les déplacés internes et les autorités.

Lors de consultations plénières, les membres du Conseil se sont prononcés en faveur du Document de Doha et de la feuille de route pour la paix et ont engagé le Gouvernement soudanais à coopérer avec la MINUAD.

Somalie

Le 4 octobre 2011, le Conseil a fait une déclaration à la presse condamnant l'attaque terroriste perpétrée à Mogadiscio, qui a fait plus d'une centaine de morts et de nombreux blessés.

Le 24 octobre 2011, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2015 (2011) concernant la piraterie au large des côtes somaliennes, dans laquelle il a invité les États Membres à lui faire rapport, d'ici à la fin de l'année, sur les mesures qu'ils auront prises pour ériger la piraterie en infraction dans leur droit interne.

Le Conseil a aussi décidé de continuer d'étudier d'urgence, sans préjuger de toutes autres mesures qu'il pourrait prendre pour veiller à ce que les pirates répondent de leurs actes, la possibilité de créer des juridictions spécialisées pour juger les personnes soupçonnées de piraterie en Somalie et dans d'autres États de la région, avec la participation et/ou l'assistance solides de la communauté internationale.

Le 31 octobre 2011, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, qui a rendu compte de la situation en Somalie et a déclaré que la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes ne pourra être couronnée de succès que si l'on met en place une stratégie intégrée tendant à la fois à dissuader les attaques, à renforcer la sécurité et l'état de droit et à promouvoir le développement. Il a fait observer que la lutte contre la piraterie devrait faire partie intégrante du processus de paix en Somalie.

Lors de consultations plénières, les membres du Conseil ont souligné qu'une stratégie globale était nécessaire pour lutter contre l'instabilité en Somalie.

Sahara occidental

Lors de consultations plénières tenues le 26 octobre 2011, les membres du Conseil ont entendu un exposé de l'Envoyé personnel pour le Sahara occidental, Christopher Ross, qui a déclaré que le processus de paix était toujours dans l'impasse après plusieurs séries de négociations. Les deux parties étaient restées campées sur des positions incompatibles et continuaient de rejeter leurs propositions respectives comme seule base des négociations futures. Elles étaient cependant parvenues à un accord sur d'autres questions, telles que les ressources naturelles, le déminage, l'éducation, la santé et l'environnement.

Les membres du Conseil ont invité les parties à faire preuve de volonté politique et à continuer de participer aux négociations.

Paix et sécurité en Afrique : piraterie dans le golfe de Guinée

Le 19 octobre 2011, le Conseil a tenu une séance d'information sur la piraterie dans le golfe de Guinée. Dans son discours, le Secrétaire général a salué les efforts des États du golfe de Guinée et de leurs partenaires, qui travaillent main dans la main pour éliminer la menace de la piraterie dans la région. Il a souligné que la mission d'évaluation de l'ONU aurait pour objet d'examiner l'ampleur de cette menace, la capacité des pays d'Afrique de l'Ouest à assurer la sûreté et la sécurité de la navigation maritime dans le golfe de Guinée, la menace que constituent la piraterie et les vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée, et les moyens de remédier au problème. Le Secrétaire général a demandé aux États Membres d'appuyer les efforts que fait la sous-région pour contrer cette menace.

Le général Mahamane Touré, Commissaire chargé des affaires politiques, de la paix et de la sécurité à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, a présenté au Conseil de sécurité les principales initiatives de lutte contre la piraterie prises par les États de la région. Il a déclaré qu'il fallait faire plus, et a demandé au Conseil de sécurité d'adopter une résolution qui vienne soutenir

l'action de la région et tienne compte des difficultés rencontrées par les pays enclavés de la région, ainsi que des questions du trafic et du rejet sauvage de déchets en mer.

Florentina Adenike Ukonga, Secrétaire exécutive adjointe chargée des affaires politiques à la Commission du golfe de Guinée, a dit que la piraterie, si elle n'était pas maîtrisée, pourrait avoir des conséquences néfastes tant pour les pays côtiers du golfe de Guinée que pour les pays enclavés qui ont besoin d'un accès à la mer. Elle a demandé que la région reçoive de la communauté internationale une assistance technique et spécialisée en matière de surveillance et de sécurité.

Prenant la parole au nom des pays du golfe de Guinée, le Représentant permanent du Bénin a dit qu'en adoptant une résolution, le Conseil de sécurité montrerait aux pirates que la communauté internationale faisait bloc dans la lutte contre la piraterie.

Les membres du Conseil de sécurité se sont félicités que le Secrétaire général ait décidé d'envoyer une mission d'évaluation dans la sous-région. Ils ont invité la communauté internationale à aider les pays et les organisations concernées, notamment en leur fournissant un appui technique et en les aidant à renforcer leurs capacités. Plusieurs intervenants ont demandé que soit adoptée une démarche globale axée non seulement sur la sécurité de la navigation maritime, mais aussi sur les causes profondes de la piraterie, telles que la pauvreté et le fait que les jeunes ont peu de moyens de gagner leur vie.

Le 31 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2018 (2011), qui condamne tous les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer au large des côtes des États du golfe de Guinée.

Amérique

Haïti

Le 14 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2012 (2011), par laquelle il a décidé de proroger de 12 mois le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de réduire les effectifs de la Mission, suite à une évaluation des conditions de sécurité sur le terrain, comme le recommandait le Secrétaire général.

Europe

Kosovo

Le 17 octobre 2011, lors de consultations plénières, le Conseil de sécurité a eu un échange de vues sur la situation au Kosovo.

Asie

Afghanistan

Le 12 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2011 (2011), dans laquelle il a décidé d'autoriser la Force internationale d'assistance à la sécurité pour une nouvelle période de 12 mois. Le 31 octobre 2011, il a publié une

déclaration à la presse condamnant les attentats terroristes dirigés contre la maison d'hôtes du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Kandahar, en Afghanistan, qui ont fait des blessés et des morts parmi le personnel de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi parmi les policiers afghans chargés de protéger les fonctionnaires de l'ONU.

Moyen-Orient

Liban

Le 27 octobre 2011, lors de consultations plénières, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Terje Roed-Larsen, a rendu compte au Conseil de sécurité de l'application de la résolution 1559 (2004). Il a déploré que certaines dispositions, dont celles ayant trait à la définition du tracé des frontières, au désarmement des milices, et aux violations de l'intégrité territoriale et de l'espace aérien du Liban, ne soient toujours pas appliquées, bien que les parties se soient engagées à respecter les obligations que leur faisait la résolution.

Les membres du Conseil ont à nouveau demandé que la souveraineté du Liban soit respectée, et ont exhorté les pays voisins à s'abstenir de toute violation de son intégrité territoriale. Ils ont fait observer que seule une initiative politique dirigée par le Liban pourrait aboutir au désarmement des milices au Liban. Ils ont condamné les attentats dirigés contre les membres du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et les restrictions qui leur étaient imposées tandis qu'ils exécutaient le mandat de la mission. Ils ont demandé aux partenaires régionaux d'aider le Gouvernement libanais à assurer la stabilité dans le pays.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 24 octobre 2011, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, durant lequel il a entendu le rapport de Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, lequel a déclaré que l'échange de prisonniers qui avait eu lieu dernièrement entre Israéliens et Palestiniens constituait une percée sur le plan humanitaire. Il a aussi incité les parties à faire preuve de la même détermination dans la recherche d'une solution durable au problème du Moyen-Orient. Prenant note de la Déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011, M. Pascoe a exhorté les parties à s'abstenir de toute provocation et à se tenir prêtes à faire et à négocier des propositions sérieuses sur les frontières et la sécurité afin de ne pas continuer à s'enfoncer dans l'impasse. Le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent pour la Palestine ont fait des déclarations.

Des pays membres et non membres du Conseil ont demandé aux parties de profiter de la dynamique actuelle pour avancer vers la reprise rapide de négociations directes dans le cadre fixé par la Déclaration du Quatuor du 23 septembre 2011, et les ont invitées à trouver un consensus sur toutes les questions se rapportant au statut permanent. Plusieurs États Membres ont exprimé leur opinion sur la demande palestinienne d'admission à l'Organisation des Nations Unies, en cours d'examen par le Conseil de sécurité.

Autres questions

Le 4 octobre 2011, le Conseil de sécurité a examiné un projet de résolution sur la République arabe syrienne, qui n'a pas été adopté car deux membres permanents

ont voté contre. Quatre membres se sont abstenus. Le Conseil a entendu une déclaration du représentant de la République arabe syrienne.

Yémen

Le 11 octobre 2011, lors de consultations plénières, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, a fait un rapport sur les derniers événements survenus dans le pays.

M. Benomar a informé le Conseil que les parties yéménites s'étaient accordées sur le fait que le Vice-Président, qui dirige maintenant la transition, succéderait au Président Saleh. Il a aussi souligné que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe demeurerait pertinente pour la recherche de la paix au Yémen, mais que le refus du Président Saleh de l'approuver comme le prévoyaient les accords de juillet 2011 continuait de faire obstacle à un règlement politique.

Les membres du Conseil ont souligné l'importance des bons offices du Secrétaire général et de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe pour le règlement de la crise politique au Yémen. Ils ont exhorté les parties à renoncer à la violence et à entamer de réelles négociations afin de mettre fin au conflit, dans l'intérêt de leur pays et de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

Le 21 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2014 (2011), dans laquelle il s'est déclaré vivement préoccupé par la situation au Yémen, et a condamné énergiquement les violations des droits de l'homme qui continuaient d'y être commises. Il a demandé que l'initiative du Conseil de coopération du Golfe pour un processus de transition politique sans exclusive ni heurt, piloté par les Yéménites, soit signée et appliquée.

Questions thématiques et questions générales

Exposés du Département des affaires politiques

Le 14 octobre 2011, le Conseil a entendu en consultations plénières un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur la situation dans la corne de l'Afrique, sur les sanctions imposées par le Conseil de sécurité et sur les travaux du groupe d'experts correspondant, après quoi les membres du Conseil ont eu un échange de vues.

Tribunal pénal international pour le Rwanda

Par sa résolution 2013 (2011), adoptée le 14 octobre 2011, le Conseil a autorisé Bakhtiyar Tuzmukhamedov, juge au Tribunal, à siéger à temps partiel et à assumer en même temps toute autre charge judiciaire jusqu'au 31 décembre 2011.

Séance privée avec le Président de la Cour internationale de Justice (rapport de la Cour internationale de Justice)

Le 25 octobre 2011, les membres du Conseil se sont entretenus avec le juge Hisashi Owada, Président de la Cour internationale de Justice.

Admission de nouveaux membres

Le 18 octobre 2011, le Président du Comité d'admission de nouveaux membres a fait un exposé aux représentants permanents qui y siègent pour les informer de l'état d'avancement des consultations d'experts sur la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la Palestine.

Rapport annuel du Conseil de sécurité

Le 27 octobre 2011, le Conseil de sécurité a adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale pour 2010-2011.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Le 12 octobre 2011, le Conseil a tenu un débat thématique public sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait remarquer dans son exposé que la réforme du secteur de la sécurité constituait un moyen essentiel de prévention. Il a indiqué qu'un secteur de la sécurité mal dirigé et inefficace représentait un des principaux obstacles à la stabilité, à la réduction de la pauvreté, à l'accomplissement d'un développement durable et à la consolidation de la paix. Il a également souligné le fait que l'Union africaine jouait un rôle de premier plan dans les efforts visant à mettre au point un cadre de réforme du secteur de la sécurité et qu'il serait bon que d'autres régions mettent à profit cette riche expérience pour élaborer des cadres d'action comparables, en vue de mettre sur pied des services de sécurité qui soient professionnels et bien gérés, ce qui pourrait contribuer au développement durable, à la paix et à la sécurité.

Le Secrétaire général adjoint a indiqué que l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité fournissaient désormais un appui très important aux missions. L'Équipe spéciale était parvenue à rassembler une large gamme de compétences de pointe qui permettait à l'ONU de fournir un appui varié, spécialisé et cohérent. Il a engagé les États Membres à renforcer la capacité de l'Organisation en la matière.

Le Conseil a approuvé une déclaration de son président (S/PRST/2011/19) soulignant que des institutions de sécurité efficaces, professionnelles et responsables étaient la clef de voûte de la paix et du développement durable. Il y a noté que la plus grande partie de l'aide fournie par la communauté internationale dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité l'était dans les pays d'Afrique, ou à leur intention, et qu'en même temps, certains de ces pays devenaient d'importants fournisseurs de cette aide. Se félicitant de cette collaboration intra-africaine, il a souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention à ce qu'était la réforme du secteur de la sécurité dans une optique africaine.

Le Conseil s'est dit conscient que la réforme du secteur de la sécurité était une entreprise de longue haleine, que chaque pays devait s'approprier en fonction de ses besoins particuliers et de sa situation. Il a ajouté qu'il trouverait bon que les États engagés dans la réforme s'efforcent d'affecter des moyens à l'action menée pour réformer le secteur de la sécurité de façon à ce que cette réforme soit viable et durable à long terme.

Le Conseil a insisté sur l'importance que revêtait l'amélioration de la participation des femmes aux débats ayant un rapport avec la prévention et le

règlement des conflits, le maintien de la paix ou la sécurité, et encouragé les femmes à participer aux activités des forces armées et des forces de sécurité de leur pays. Il s'est dit favorable à la mise sur pied d'un secteur de la sécurité accessible à tous et qui s'adapte aux besoins de tous, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables. Il a en outre considéré que les mécanismes régionaux, piliers de toute entreprise multilatérale de réforme du secteur de la sécurité, avaient un rôle central à jouer. Il a salué le partenariat stratégique établi entre l'ONU et l'Union africaine pour arrêter un plan directeur continental de la réforme du secteur de la sécurité et encouragé les autres régions à envisager de nouer de telles alliances en vue de faciliter l'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 28 octobre 2011, le Conseil a tenu un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Dans son message, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, a fait observer que la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits restait très faible. Il a indiqué que, pour inverser cette tendance, l'ONU allait montrer l'exemple. Il a fait observer qu'au cours de l'année écoulée, le nombre de femmes dirigeant des missions politiques ou de maintien ou de consolidation de la paix était passé de 6 à 33.

La Secrétaire générale adjointe à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a indiqué dans son exposé que les organismes des Nations Unies s'employaient à renforcer la part des dépenses de redressement après un conflit consacrées à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes. Elle a invité les États Membres à mettre au point des instruments nationaux de planification pour accroître la participation des femmes dans les secteurs de la sécurité, de la gouvernance et de la diplomatie. En outre, elle les a engagés à consacrer davantage de moyens aux besoins des femmes en matière de relèvement, de justice et de réparations après un conflit.

Le Président du Conseil économique et social, Lazarous Kapambwe, a demandé aux organismes des Nations Unies de donner davantage de cohérence à leur action visant à mettre fin à toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, en prêtant une attention particulière au lien entre le VIH/sida et la violence sexuelle.

M^{me} Orzala Ashraf Nemat, parlant au nom du Groupe de travail des ONG sur les femmes et la paix et la sécurité, a indiqué qu'il fallait prendre d'urgence des mesures destinées à accroître la participation des femmes à la prévention des conflits.

Le Conseil a approuvé une déclaration présidentielle (S/PRST/2011/20) soulignant notamment qu'il importait de promouvoir et de protéger les droits fondamentaux des femmes en période de conflit armé et après la fin des hostilités. Il a aussi pris acte de l'importante contribution que les femmes peuvent apporter aux efforts de prévention des conflits et de médiation et s'est félicité de toutes les mesures visant à accroître le nombre de femmes participant à ces activités.

Consolidation de la paix après les conflits

Le 31 octobre 2011, la Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Judy Cheng-Hopkins, a informé le Conseil de sécurité sur les programmes d'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix après

les conflits. Elle a souligné le fait que ces programmes d'action avaient été mis au point en gardant à l'esprit la nécessité de disposer d'un cadre commun et d'une démarche cohérente à l'échelle du système compte tenu du grand nombre d'acteurs dont la participation s'imposait. Elle a fait état de progrès dans la mobilisation des organismes des Nations Unies et des États Membres autour de l'objectif commun consistant à doter les opérations de consolidation de la paix de compétences civiles renforcées.

La Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, Sylvie Lucas, a également fait un exposé au Conseil. Elle a indiqué que la Commission avait adopté une feuille de route orientée vers l'action et le renforcement de ses résultats sur le terrain dans les six pays inscrits à son ordre du jour.

Les membres du Conseil ont souligné que l'appropriation par les pays constituait une base indispensable aux démarches de consolidation de la paix et appelé à un appui international au programme d'action de l'ONU en matière de consolidation de la paix. Ils ont indiqué que les efforts de maintien et de consolidation de la paix ne pouvaient pas être dissociés et souligné que les activités correspondantes devaient donc commencer dès que possible.
